

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3139

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 2, avant le mot :

« loi »,

insérer le mot :

« présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.